

Yann-Gaël Guitteny El
Architecte DPLG

yg-architecte

06.74.73.19.37
contact@yg-architecte.fr

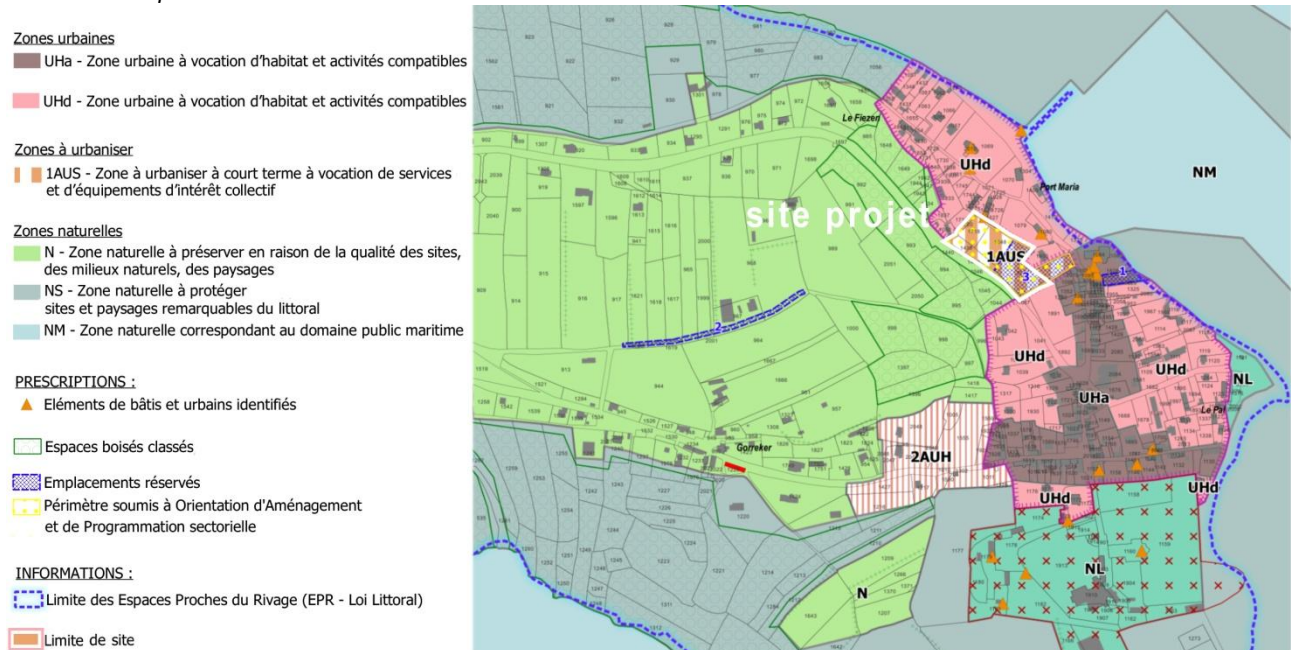
Création de la station de traitement des eaux usées de Landévennec Maître d'ouvrage : Eau du Ponant

Notice du projet paysager



Situation du projet

Le site dans le plan d'urbanisme :



Contexte urbain :

Le projet de la station de traitement des eaux usées se situe dans le bourg de Landévennec. L'unité foncière du projet comprend les parcelles A 1048, 1439 et 2019 qui représentent une surface de 4 574 m². Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) référence les parcelles dans la zone 1AUS qui correspond aux « zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif ». Le terrain est soumis aux servitudes relatives aux monuments historiques du fait de l'existence de plusieurs bâtiments classés dans le bourg de la commune. L'emprise foncière du projet est libre de toute construction.

La physionomie du bourg de Landévennec construit une bande urbaine entre la rade et la forêt. Le site du projet présente un redent dans cette continuité. Le terrain est longé au sud par la route départementale 60 qui est la voie d'accès principale à la commune. Il jouxte à l'est un parking municipal à partir duquel se fait l'accès à la parcelle. Il est bordé sur ses autres limites par des logements individuels. Le terrain est à l'interface d'une zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités représentant le bourg de la commune et d'une zone naturelle protégée caractérisée par un espace boisé classé.

Contexte paysager :

La commune de Landévennec se situe dans le Parc naturel régional d'Armorique. Elle fait partie de l'unité paysagère de la vallée de l'Aulne. Les caractéristiques de cette unité paysagère sont : d'une part des méandres concaves encaissés boisés, d'autre part des méandres concaves cultivés. L'ensemble étant marqué par une forte présence de l'océan. Sur le territoire de la commune, ces caractéristiques se retrouvent dans la présence la forêt domaniale qui représente 533 hectares répartis en deux massifs et dans sa situation à l'embouchure de L'Aulne sur la rade.

Au niveau du projet, le site est longé, sur l'autre côté de la RD60, par une forêt en pente composée majoritairement de chêne. Le site est bordé, au Nord-Est par les parcelles de maisons individuelles qui sont aménagées en jardin d'agrément.

Le terrain en lui même est arboré mais laissé en friche, il ne présente pas de composition paysagère notable. Le chêne est l'essence majoritaire sur le site, des merisiers sont également repérés. A noter, la présence de nombreux lauriers sauces qui envahissent le site. Il n'y a pas d'éléments paysagés classés ou à préserver par le PLUI sur le terrain. Celui-ci présente, par ailleurs, un dénivelé de + 9.5m du nord au sud. Il est surplombé par la RD60, à +2m au Sud-Ouest.

Les dispositions réglementaire du PLUI

En termes de qualité urbaine et paysagère, les prescriptions du PLUI qui s'appliquent au projet sont :

- La cohérence avec l'environnement naturel et bâti ;
- La réalisation d'écrans paysagers pour atténuer l'impact des installations susceptibles de nuire à l'aspect des lieux environnants ;
- Une implantation des constructions qui préserve au maximum les plantations existantes ;
- Les clôtures peuvent être d'une hauteur maximale de 2m. Les clôtures grillagées sont doublées d'une végétation.

Principes du projet paysager

Le site dans son environnement :



Le projet de la station de traitement des eaux usées de Landévennec s'implante sur un terrain à l'interface entre une zone naturelle, un espace boisé et une zone urbaine, le bourg de Landévennec. L'objectif de ce projet paysager est de concrétiser ce rôle d'interface du site en marquant la frontière de chaque zone tout en créant un lien entre ces deux entités.

Dans cette logique, le projet paysager se concentrera sur le traitement des limites principales du terrain, celle avec le bois et celle avec la ville. Il consistera en un aménagement des bordures perméables, permettant une meilleure connectivité des milieux naturels.

Les essences proposées pour l'aménagement paysagé sont choisies dans la liste des essences locales. Le projet prévoit également la suppression des espèces invasives sur le site.

Vue 1 : l'interface avec le bois à réaliser:



Sur la bordure du site le long de la RD60, l'aménagement paysager prendra la forme d'une lisière de chênaies collinéennes à Houx. L'aménagement est pensé comme le miroir du bois en pente situé sur le côté opposé de la route départementale. Ce bois présente les caractéristiques d'une formation de chênaie à Houx. L'aménagement de la lisière du site sera composé d'une strate arborescente, structurée sur les chênes existants, qui sera complétée de chênes (sessile et pédonculé). Les lauriers seront supprimés afin de laisser place à une strate arbustive composée de houx, de néfliers ou de myrtiliers qui sont des sujets cohérents dans le cadre d'une formation de sous-bois.

La lisière créera un écran paysager sur les bassins, masquant leur vue en surplomb depuis la route départementale. Dans un même temps, la lisière créera une continuité écologique avec le bois en pente, ainsi qu'un lien paysagé de part et d'autre de la route.

Par ailleurs, grâce à ses gabarits diversifiés, la lisière créera un écosystème étoffé et diversifié. **De même, grâce au maintien d'arbres à cavités ou morts**, elle présentera un intérêt biologique pour l'accueil des populations de saproxylophages (insectes, champignons...) et de cavernicoles (chauves-souris, oiseaux ...).

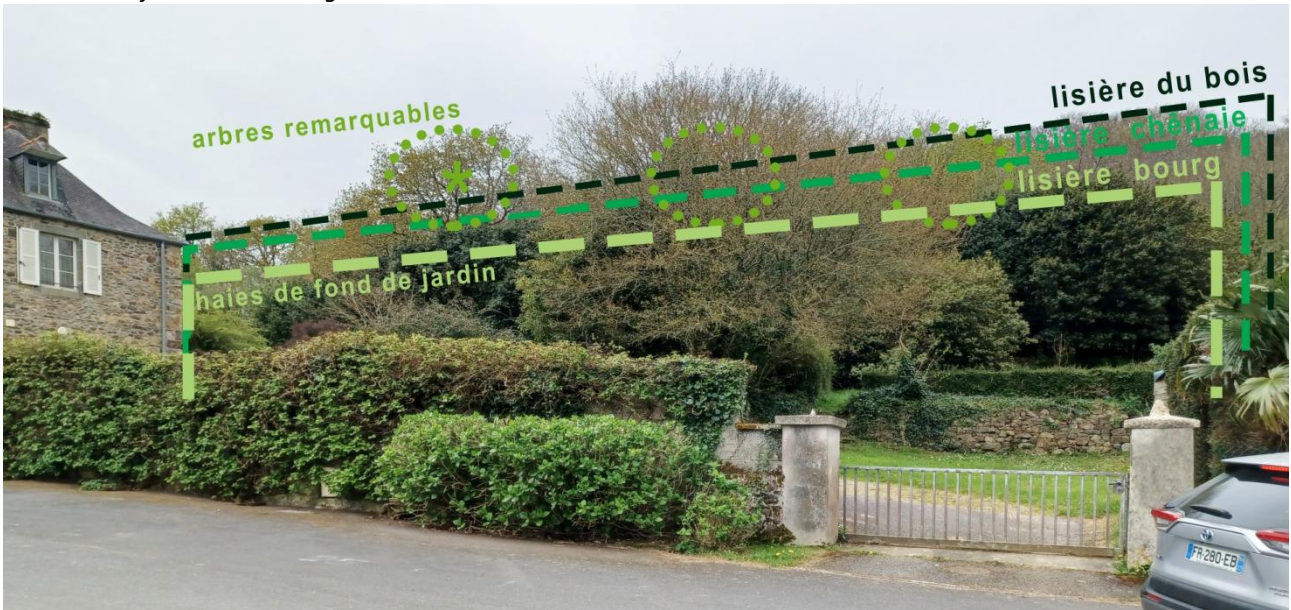
chênaie collinéenne à houx :



néflier :



Vue 2 : l'interface avec le bourg à réaliser:



Sur la bordure du site avec le centre de Landévennec, la volonté est de créer une lisière de bourg. Le projet consiste en la mise en place d'un aménagement paysager venant compléter les haies arbustives de fonds de jardin. L'objectif est de créer une haie multi-strate qui donnera de l'épaisseur et du relief à la lisière du bourg.

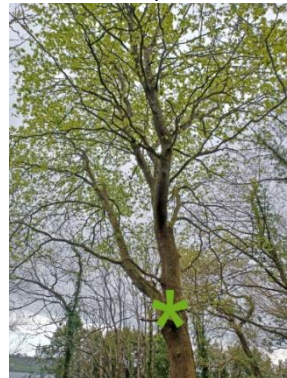
L'aménagement sera composé des chênes existants en bordure de site complétés par de nouveaux sujets de même essence. Vue depuis le bourg, cette lisière présentera une première strate domestique et dense composée des haies de lauriers, bambous ... plantées en fond des jardins. Au dessus de ce premier plan se détachera une seconde strate d'arbres de hauts jets dessinant une première frondaison. La haie pluri-strate, ainsi créée, assurera une première connexion avec la lisière de chênaies sur l'autre bordure du site, celle-ci faisant à son tour le lien avec le bois en pente. Dans une succession de plan, l'interface visuelle se construit ainsi entre le paysage du bourg et l'espace du bois.

La haie accueille une faune diversifiée en fonction des différentes strates végétale. La bande herbeuse au pied des arbres est un habitat favorable aux microfaunes : insectes, lombrics, reptiles... Les strates supérieures sont propices aux différents oiseaux de cet écosystème. La haie multi-strate est aussi une voie de communication entre ces différents milieux. Par exemple, elle peut aider les chauves-souris qui la longent dans leurs déplacements au sonar.

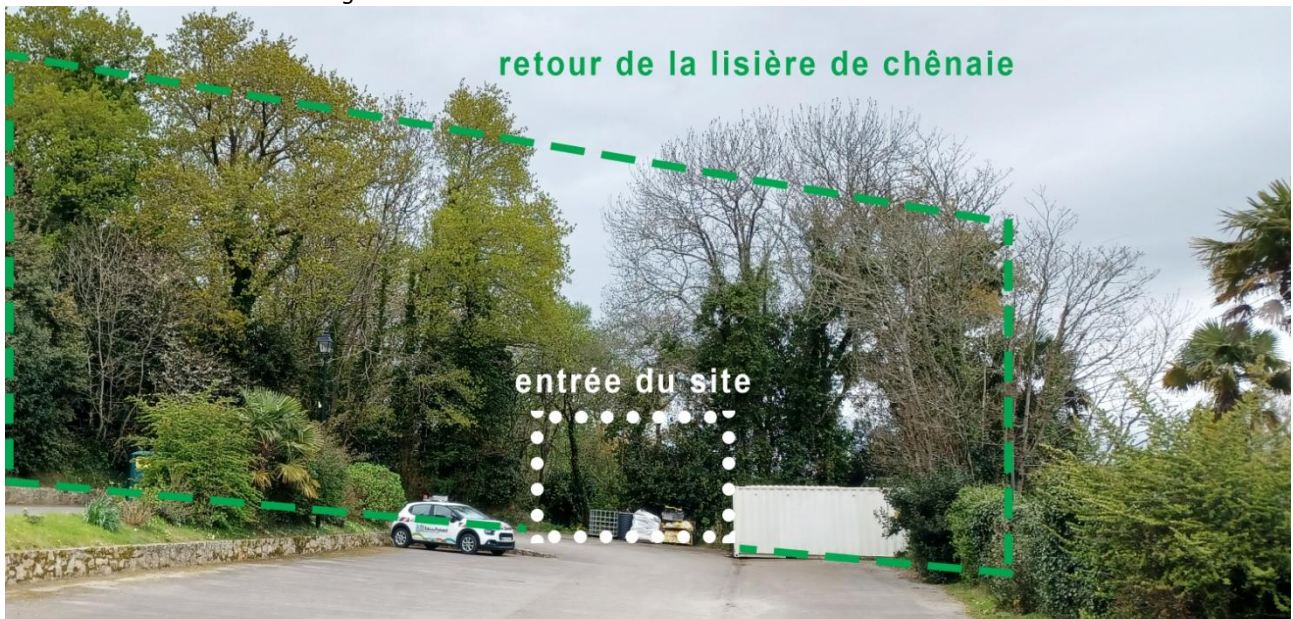
haie pluri-strate connectée à un boisement :



chêne remarquable sur site :



Vue 3 : l'entrée du site à aménager:



L'aménagement de la lisière de chênaie se prolongera sur la limite du site avec le parking. Elle sera seulement interrompue par l'accès au terrain qui sera arrêté dans le plan d'aménagement définitif. Si l'accès existant n'est pas utilisé, il sera planté suivant la composition précédemment décrite.

Plan de principe du projet paysager :

